



T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.web@coe.int

Réf. CG-PR 060 (2014)

Séminaire régional à Odessa: promouvoir la démocratie locale auprès de la jeunesse ukrainienne

Strasbourg, le 10 décembre 2014 - Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe organise un séminaire régional de formation pour les jeunes dirigeants locaux à Odessa (Ukraine) du 9 au 11 décembre 2014.

22 jeunes dirigeants locaux représentants des ONG et des sections jeunesse des partis politiques, mais aussi élus locaux vont discuter et partager leurs perceptions de la démocratie locale, en particulier les dispositions clés de la Charte européenne de l'autonomie locale, et la manière dont ces principes doivent être appliqués en Ukraine.

Les membres du Congrès Liisa Ansala (Finlande, GILD), Mairi Evans (Royaume-Uni), Dariusz Wrobel (Pologne, CRE-ECR), et Volodymyr Udovychenko (Ukraine, GILD) participeront au séminaire pour présenter leur expérience en tant qu'élus locaux. Ils discuteront de la situation de l'Ukraine et des questions liées à la participation citoyenne et aux actions de planification conjointes, aux campagnes électorales ainsi qu'à la lutte contre la corruption et contre les comportements contraires à l'éthique.

Ce séminaire s'inscrit dans une série d'ateliers régionaux dont l'objet est de promouvoir une culture de la démocratie au niveau local en développant la capacité des participants à exercer des responsabilités locales de manière active et compétente.

Il est financé par le Gouvernement du Danemark, dans le cadre du projet "Renforcement des capacités des autorités locales en Ukraine». Ce projet vise à soutenir l'Ukraine dans l'amélioration de la qualité de l'autonomie locale et le développement d'un cadre juridique national en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe.

L'Ukraine a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale le 11 septembre 1997 et a signé son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales le 20 octobre 2011. Les pays ayant ratifié la Charte sont liés par ses dispositions. La Charte impose le respect d'un minimum de droits qui constituent le premier socle européen de l'autonomie locale. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe veille au respect de ces principes.

[Le Congrès du Conseil de l'Europe et l'Ukraine](#)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)

